



## **Le programme de travail 2011-2012 de l'IGAENR pour l'enseignement supérieur et la recherche**

*Dépêche AEF 155909 du 30-09-2011*

« Le rôle du recteur d'académie vis-à-vis des universités après la loi 'libertés et responsabilités des universités' ; l'étude des mécanismes internes d'allocation des moyens, en crédits et en emplois dans les universités ; l'étude des mécanismes d'allocations des moyens humains et financiers aux unités de recherche par les organismes de recherche ; la fraude aux examens dans l'enseignement supérieur ; l'offre de formation des universités préparant aux concours de l'enseignement ; le renforcement de l'attractivité des fonctions d'encadrement : vivier, formation, ouverture, mobilité et décloisonnement. » Telles sont les études et missions thématiques que l'IGAENR devra mener durant l'année 2011-2012, conformément au programme de travail que lui ont confié Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, et Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et publié au BO du 29 septembre 2011.

« Le suivi permanent des établissements d'enseignement supérieur assuré par l'IGAENR s'attachera notamment à étudier la manière dont les établissements s'approprient et mettent en œuvre les compétences élargies, précise le programme de travail. Dans ce cadre, l'IGAENR apportera son expertise au pôle de contractualisation et de financement de l'administration centrale dans son rôle de détection des risques, de régulation et de détection et diffusion des pratiques innovantes des établissements d'enseignement supérieur. » L'IGAENR, qui a désormais « audité l'ensemble des universités » en vue de leur passage aux RCE, « effectuera en 2011-2012 les audits des grands établissements et écoles d'ingénieurs ayant demandé à pouvoir exercer [ces] nouvelles compétences ».

### **GRH DES UNIVERSITÉS ET AUDIT DE L'ORGANISATION DE LA FONCTION FORMATION**

De même, elle poursuivra ses travaux « sur la politique de gestion des ressources humaines des universités, en mettant l'accent sur les questions de recrutement et de promotion et en poursuivant l'étude sur la mise en place du 'référentiel enseignants-chercheurs' ». Enfin, elle continuera également « l'audit du pilotage et de l'organisation de la fonction formation dans les universités (avec focalisation sur le niveau licence) ».

Par ailleurs, l'IGAENR travaillera sur « la mise en œuvre du dispositif d'audit interne au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ». « Les inspections générales porteront une attention particulière à la mise en œuvre des grandes orientations de la politique éducative, en particulier (...), l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, la lutte contre les sorties sans qualification (...) », peut-on aussi lire dans le programme de travail.

Il est rappelé que « les travaux conduits au titre des missions permanentes, du suivi des réformes et des études thématiques font l'objet de rapports destinés aux ministres, ainsi que de notes périodiques et de points d'étape. » De plus, « tout au long de l'année, les inspections générales pourront également, sur demande des ministres ou spontanément, produire des notes d'expertise et de proposition destinées aux ministres sur le fonctionnement du service public d'enseignement. »

Les deux ministres rappellent, en préambule, que le « système d'enseignement et de recherche est engagé dans un profond mouvement de rénovation qui touche à peu près toutes ses composantes. Par leur importance et compte tenu du temps propre au système d'enseignement, ces réformes s'inscrivent dans la durée », notamment la mise en œuvre de la loi LRU et « structuration du système national de recherche et d'innovation ». « Les missions statutaires de contrôle, d'évaluation, de conseil et d'expertise des inspections générales, de même que leur rattachement direct aux ministres, leur confèrent une responsabilité particulière dans la préparation, le suivi et l'accompagnement, l'évaluation de la mise en œuvre des politiques d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche ».

# L'IGAENR va dresser « un panorama du rôle des recteurs » notamment en matière de contrôle budgétaire (T. Bossard)

*Dépêche AEF 157149 du 25-10-2011*

L'IGAENR n'a pas vocation à intervenir auprès des établissements qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur masse salariale, indique à AEF Thierry Bossard, chef du service de l'IGAENR, dans un entretien à AEF, mardi 11 octobre 2011. Il explique que la mission de contrôle budgétaire est dévolue, par la loi, aux recteurs. « En revanche figure dans notre programme de travail de cette année une mission sur 'le rôle du recteur d'académie vis-à-vis des universités après la loi LRU' (...). Nous allons donc, en lien avec l'administration centrale, dresser un panorama de ce qu'ont fait les recteurs en la matière depuis un an et voir éventuellement comment on peut améliorer la capacité des rectorats à remplir cette mission », indique le chef du service de l'IGAENR. Il indique par ailleurs que l'IGAENR ne compte pas « faire la discipline » dans les affaires de plagiat universitaire : « Le plagiat relève de la compétence académique, scientifique. Ce n'est absolument pas à nous de juger de la qualité des travaux scientifiques. Je vous rappelle que le système d'enseignement supérieur et de recherche française est fondé sur l'évaluation par les pairs, c'est une disposition constitutionnelle contre laquelle il est hors de question que nous allions. » Thierry Bossard revient enfin dans cet entretien sur « l'évolution des missions des inspections », l'IGAENR étant de moins en moins consultée avant la décision politique, en tant qu'expert conseil, mais davantage après, pour accompagner le suivi des réformes. S'il admet que cette évolution fait « débat » dans le corps, Thierry Bossard estime pour sa part que « l'un n'est pas moins utile que l'autre », l'éducation étant « avant tout un art d'exécution ».

**AEF :** Vous êtes en train de terminer les audits préalables au passage aux RCE (responsabilités et compétences élargies), presque toutes les universités y passant au 1er janvier 2012. Est-ce le début d'autre chose pour l'IGAENR dans le supérieur ?

**Thierry Bossard :** Nous avons mené 115 audits RCE depuis l'été 2007. Cela a donc été un moment très important pour l'IGAENR. Si nous sommes arrivés, il est vrai, à la fin du processus pour les universités, nous avons encore à auditer, comme nous l'avons fait en 2010-2011, des grands établissements et des écoles d'ingénieurs, y compris relevant d'autres ministères, comme les écoles d'agronomie. En outre, la fin des audits sur le passage aux RCE ne signifie pas la fin de notre travail d'accompagnement de la mise en œuvre de la LRU. Il nous faut continuer, par exemple, de travailler sur les thématiques transversales, comme nous l'avons fait en élaborant des guides pour l'analyse des fonctions support ou pour favoriser une approche pluriannuelle dans la gestion financière des universités. Nous allons continuer à travailler cette année sur la GRH et notamment sur la mise en œuvre du référentiel national des équivalences horaires pour les enseignants-chercheurs et sur l'analyse des fonctions de formation en universités. Nous allons également nous intéresser aux mécanismes internes d'allocation interne des moyens en crédits et en emplois mis en œuvre dans les universités depuis la LRU. Un travail analogue sera mené pour les organismes de recherche. Nous allons également développer un nouveau mode d'intervention, en venant en appui au pôle de contractualisation de la Dgesip. À nous de construire l'animation collective pour mener à bien cette nouvelle mission.

**AEF :** Intervenez-vous auprès des établissements qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur masse salariale ?

**Thierry Bossard :** Nous ne pouvons intervenir que sur saisine du ministre, ce qui n'est pas encore arrivé sur d'éventuels problèmes de gestion de masse salariale. Une université ne peut pas faire appel à nous directement. En revanche, figure dans notre programme de travail de cette année une mission sur « le rôle du recteur d'académie vis-à-vis des universités après la loi LRU », ce dernier ayant en effet un rôle de contrôle budgétaire. Nous allons donc, en lien avec l'administration centrale, dresser un panorama de ce qu'ont fait les recteurs en la matière depuis un an et voir éventuellement comment on peut améliorer la capacité des rectorats à remplir cette mission. Mais le contrôle est, de par la loi, une fonction assurée par les recteurs.

**AEF :** Nous avons été alertés récemment sur des cas de plagiat à l'université. Un enseignant-chercheur spécialiste de ces questions demandait l'intervention de l'IGAENR. Comptez-vous intervenir ?

**Thierry Bossard :** Le plagiat relève de la compétence académique, scientifique. Ce n'est absolument pas à nous de juger de la qualité des travaux scientifiques. Je vous rappelle que le système d'enseignement supérieur et de recherche française est fondé sur l'évaluation par les pairs, c'est une disposition constitutionnelle contre laquelle il est hors de question que nous allions. Intervenir sur cette question nous ferait de plus perdre toute la crédibilité acquise sur nos champs de compétence. Nous ne sommes pas là pour faire la discipline, il y a des structures adéquates au sein de la communauté universitaire, que ce soit les jurys de thèse, le CNU, le Cneser disciplinaire...

**AEF** : Vous allez mener en revanche une mission sur « la fraude aux examens » ?

**Thierry Bossard** : Oui c'est une mission conjointe avec l'IGEN qui nous a été confiée à la suite du problème survenu dans des épreuves de BTS l'an passé. Mais nous n'allons pas nous limiter au champ des BTS. Nous allons nous pencher sur l'organisation des examens en général.

**AEF** : Le nombre de missions des inspections a-t-il baissé ? Et leur nature a-t-elle changé sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy ?

**Thierry Bossard** : Le nombre de missions ne baisse pas, au contraire. Chaque année, nous sommes saisis de questions importantes et la lettre de mission fixant notre programme de travail est loin de couvrir la totalité des missions accomplies. En cours d'année, il est fréquent que des missions de contrôle soient diligentées face à des événements imprévus. Il peut également s'agir d'autres missions ne relevant pas du contrôle mais du suivi des réformes engagées. En outre, des missions thématiques nous sont commandées, liées à un intérêt avéré du décideur pour telle ou telle situation, et sont à échéance rapide.

En revanche, nous notons un changement dans la durée de ces missions : nous sommes passés, notamment dans l'enseignement supérieur, de missions longues, de suivi permanent des établissements, à des missions plus courtes d'audit, de deux mois et demi en moyenne. Les audits de passage aux RCE ont introduit un rythme beaucoup plus soutenu, ce qui n'est pas sans intérêt : désormais, quand nous rendons nos conclusions, la situation n'a pas complètement changé, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

Autre évolution notable : le développement des notes remises périodiquement, à seule destination des ministres, sur l'état d'avancement de tel dossier ou sur la mise en œuvre d'une réforme. Dans ce cas précis, nous ne sommes donc pas dans une mission d'évaluation - n'ayant pas le recul temporel nécessaire pour cela - ni dans une mission de conseil préalable à la décision - la réforme étant déjà engagée - mais dans une mission d'accompagnement ou de suivi, ce qui n'exclut pas la formulation de préconisations ou d'ajustements. C'est surtout vrai dans le domaine scolaire où nous avons fait, par exemple, des notes régulières sur la réforme de la voie professionnelle ou la réforme du lycée.

**AEF** : N'est-il pas frustrant de ne pas être consulté avant la décision politique, en tant qu'expert conseil, mais simplement après pour accompagner le suivi ?

**Thierry Bossard** : L'évolution des missions des inspections est un débat qui existe dans le corps ; certains collègues pourraient regretter d'être mobilisés pour du suivi et de l'accompagnement avec le risque de voir diminuer les fonctions de conseil du décideur et d'évaluation. Mais je crois que l'un n'est pas moins utile que l'autre. L'éducation est avant tout un art d'exécution donc tout est dans la mise en œuvre des réformes. Et je crois que notre métier change car la réalité observée elle-même change. On a délibérément donné des marges de manœuvre plus importantes aux académies, aux établissements, ce qui modifie complètement la fonction d'inspection qui devient du coup beaucoup moins prescriptive. C'est donc aussi à ce niveau que notre expertise est absolument nécessaire.

L'autre débat peut résulter de la multiplicité des intervenants en matière d'évaluation, un même sujet pouvant faire l'objet de diverses investigations : travaux parlementaires, observations de la Cour des comptes, évaluations des agences ou conseils, missions des corps de contrôle. Les frontières sont mouvantes et la perception par nos interlocuteurs peut se trouver brouillée. De fait, chacun essaie d'apporter sa pierre à l'édifice avec son éthique professionnelle propre et ses méthodes ; les inspections ont à montrer ce qui fait leur spécificité, l'une d'elles étant qu'elles nourrissent leurs analyses de nombreuses investigations faites sur place.

Quant à la dimension « conseil au ministre », il n'est pas anormal que celui-ci s'entoure de plus en plus d'avis différents et plus uniquement de celui des inspecteurs généraux. Le ministre cherche des avis, pas seulement d'experts, mais émanant de la société.

**AEF** : Est paru au JO du 2 septembre dernier un avis de recrutement de cinq inspecteurs généraux de l'IGAENR de seconde classe. Le renouvellement du corps est-il aussi massif tous les ans ?

**Thierry Bossard** : Nous ne faisons pas d'avis de recrutement à chaque fois qu'un poste se libère, nous fonctionnons par vague, attendant le plus souvent d'atteindre le seuil de cinq recrutements. Mais le corps des IGAENR se renouvelle en moyenne d'un dixième tous les ans. Il faut dire que c'est un corps dans lequel on arrive en deuxième partie de carrière à la différence des autres inspections que sont l'Igas, l'Iga ou l'IGF qui recrutent au sortir de l'Ena. D'où un nombre important de départs en retraite chaque année. Nous observons par ailleurs une élévation du niveau de recrutement, avec des profils de directeurs généraux des services d'établissements d'enseignement supérieur, voire de collectivités, de secrétaires généraux d'académie, de directeurs régionaux de la recherche et de la technologie ou d'IA-DSDEN. Cela s'explique en partie par la place de nos travaux dans l'enseignement supérieur qui nous a donnés davantage de visibilité auprès des personnels d'encadrement de ce secteur.